

SFA

société française des architectes

1^{er} Trimestre 2015



Bulletin n°52

Architecture & Politique

SOMMAIRE

EDITORIAL p.3

Pascal Q. HOFSTEIN Disparitions

ACTUALITES p.4

ARCHITECTURE ET POLITIQUE p.6

François-Frédéric MULLER Permis d'angoisser	p.07
Pablo KATZ Mais dites-le carrément !	p.09
Laurent SALOMON Où est passé le politique ?	p.11
Jean-Claude LAISNÉ Le travail et le pouvoir	p.12
Remi FOURRIER L'architecture, jouet cassé des politiques	p.13
Antonio LAZO Relations troubles	p.14
Benjamin CIMERMAN Architecture et Politique	p.16
Jean-Claude LAISNÉ La vision et le pouvoir	p.16
Jean DE PATMOS D'une fracture à l'autre (en attendant l'apocalypse)	p.17
Jean-Claude LAISNÉ La culture et le pouvoir	p.18
Luc-Régis GILBERT « Des abeilles, fourmis, termites... »	p.19
Olivier GAHINET Le mystère de la grande pyramide	p.20
Pierre BOUDRY 2015 - Questions	p.25
Hervé BLETON Fiche de lecture	p.26

HOMMAGE A EDITH GIRARD p.26 *par Laurent Salomon*

VIE DE LA SFA p.27

PROCHAINES MANIFESTATIONS SFA p.27

VOYAGE SFA

Hervé BLETON SICILE p.28

INFO LE VISITEUR p.30

BUREAU 2015

Président Pascal Q. HOFSTEIN
1er Vice-Président Olivier GAHINET
Vice-Présidents Pablo KATZ
Jean-Claude LAISNE
Antonio LAZO CAMUS
Secrétaire Général Pierre BOUDRY
Trésorier Louis GUEDJ
Membres Tania DEBBAS
Remi FOURRIER
Frank SALAMA

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Françoise ADAM-MOUTON
Christine ALEXANDRE
Hélène BERGERON
Jean-Bernard BETHGNIES
Pierre BOUDRY
Sylvie BRACHET
Jean-Luc CHASSAIS
Jacques COURBON
Tania DEBBAS
Hervé DUBOIS
Remi FOURRIER
Olivier GAHINET
Luc-Régis GILBERT
Louis GUEDJ
Bruno HUERRE
Pablo KATZ
Jean-Claude LAISNE
Antonio LAZO CAMUS
Edouard MURE
Antoine PELISSIER
Jean-Luc PEREZ
Pascal Q. HOFSTEIN
Philippe RIVOIRARD
Frank SALAMA

MEMBRES DE DROIT

Pablo KATZ
Laurent SALOMON

ARCHITECTURE ET POLITIQUE

PERMIS D'ANGOISSER

par F.F. MULLER

Ce n'est rien du tout. Ca ne doit pas faire peur. Ce sont quelques cases à cocher et quelques surfaces à donner. Mais alors pourquoi cette goutte de sueur dans mon cou quand je tourne les pages du Cerfa ?

Comment cette question est arrivée là ? « *Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol* ».

Comment en est-on arrivé à poser des questions négatives ? Pourquoi ne pas poser les vraies questions ? Quelle partie de mon projet impacte le sous-sol ? Quelle partie de mon projet va apporter une redevance à l'archéologie ?

Et puis les questions corolaires, les questions qui fâchent : Comment je valorise le pilotis ? Est-ce que la partie de sous-sol existante que je retape compte comme sous-sol impactant ?

Angoisse de la case mal cochée. Culpabilité. Et si je coche mal, est-ce que je fais prendre des risques à mon client ? Est-ce que je prends des risques ? Je n'en peux plus, j'appelle un instructeur de permis.

Allo, je suis architecte et je ne sais pas ce que je dois cocher, quelle surface je dois renseigner. Et pour la case « *Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol* » ? Blanc sur la ligne.

Je vous conseille d'appeler le spécialiste fiscalité à la DDE. Je savais pas qu'il y a avait des spécialistes fiscalité....

Appelez-le, c'est une nouvelle case à remplir, je ne sais pas interpréter le texte. Interpréter le texte...

J'appelle le spécialiste à la DDE. Il est 16h03, je rappelle demain.

C'est demain je rappelle. Je suis architecte et je ne sais pas comment renseigner la case « *Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol* ». Est-ce que je dois compter toute la surface du projet ? Si je surélève un bâtiment, peut-on considérer que j'affecte le sous-sol alors même que les fondations existaient déjà.

Et les aménagements extérieurs, j'ai des parkings, des noues paysagères, une infiltration d'eaux pluviales, des fondations pour des ruches communautaires... ça affecte aussi le sous-sol...est-ce que ça compte dans cette putain de case ?

Blanc sur la ligne.

J'ai la formation la semaine prochaine, vous êtes sur la 3^e mouture du cerfa de permis de construire.

Les versions précédentes duraient assez longtemps pour qu'on ait le temps de les apprivoiser. Aujourd'hui, hop, à peine maîtrisée, aussitôt changée. Ulcère.

Je pense d'un coup à ce permis modificatif. Il a été déposé avec la version 2 du Cerfa. Le modificatif sera fait sur la version 3. Avant, pas de question sous-sol. Après, question sous-sol.

Apparition d'une problématique archéologique.

Certainement une taxe nouvelle, un peu de redevance à récupérer dans les taxes locales.

Pourquoi pas, j'aime les impôts, je comprends les impôts. Je comprends le principe de payer pour quelqu'un que je ne connais pas. C'est le principe de solidarité. Mais pourquoi ça doit devenir un cauchemar de formulaire ?

J'ai bien fait mes formations, j'ai tout noté sur les nouveaux droits et devoirs de l'architecte. Tout est déclaratif. Encore plus de responsabilités. C'est nous qui disons pour le client.

J'ai demandé à mon avocat, il a souri.

- Pourquoi tu souris ? - Vous êtes les moins bien protégés, vous êtes de ceux qui se protègent le moins. C'est un vrai plaisir de vous attaquer, vous prêtez le flanc, c'est délicieux.

Je m'inscris à une formation à l'Ordre des Architectes sur les « nouveaux permis ». La formation dure l'après-midi. Elle est assurée par...un avocat. Il commence par nous gronder comme si on était en maternelle.

Vous ne savez pas faire un permis ! Vos permis sont truffés d'erreurs, vous êtes trop facilement attaquables. Regardez la coupe PC3, vous vous lancez dans des coupes d'architecte, avec des dalles et des espaces dedans. C'est pas ce qu'on vous demande ! On vous demande l'impact du projet sur le terrain (encore !! c'est une obsession !) ! On vous demande un profil ! Si vous montrez les tripes de votre bâtiment, vous tendez le bâton pour vous faire battre.

Tout élément du permis qui ne sert pas strictement à renseigner sur son adéquation avec le règlement est une VANITE D'ARCHITECTE.

On n'est pas dans Paris Match ou dans Gala.

Je ressors de cette formation essoré. Il y avait une cin-

quantaine de confrères, on s'est tous regardé en coin en sortant de la salle. On rasait les murs.

Je ne sais toujours pas pour ma case « *Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol* ».

J'appelle un ami (pas de 50-50 ou de joker). Il n'a jamais eu le cas, c'est la troisième version du formulaire.

Blanc sur la ligne.

D'une voix étranglée, il m'annonce qu'il vient de déposer un permis avec le formulaire version 2. Obsolète. Merde merde merde merde, le client va recevoir un courrier re-commandé.

Votre demande est incomplète, vous avez utilisé un formulaire obsolète, veuillez renseigner la liasse fiscale à la case « *Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol* ».

J'ai déjà reçu ce genre de courrier. Monsieur, votre demande est incomplète. Il manque une cote sur le PC2. Rassurer le client.

Prendre rendez-vous urgent avec l'instructrice. J'arrive à son bureau, elle m'invite à m'asseoir. Il ne reste qu'une quarantaine de centimètres entre son bureau et le mur. La chaise est très basse. Je dois me glisser entre le bureau et le mur, j'enjambe la chaise. Je gêne visiblement. Là, monsieur, il manque cette cote. Mais non elle ne manque pas, elle est dans les arbres, regardez, elle est là... 10.58m. Pour une règle où on ne doit pas s'approcher à moins de 3m de la limite séparative, vous avouerez qu'il y a de la marge.

Silence réprobateur.

On ne plaisante pas avec ces choses-là. Retour bureau, modification PC2, réimpression, renvoi en RAR.

Deux semaines de perdues.

Mon avocat m'appelle, il a un permis à attaquer. Tu veux voir comment c'est facile ? Prends le dossier et fais-toi les dents dessus, on trouve toujours un os à ronger.

Je récupère la liasse. Dommage, le permis est trop vieux, mon confrère n'avait pas la case « *Détaillez les parties du projet qui n'affectent pas le sous-sol* ». Limite une version 1 du Cerfa. Je me sens un peu sale, c'est un confrère que je décortique. Un moment de honte est vite passé. Le permis est très bon mais : la flèche du PC7 ne correspond pas au point de vue de la photo, une cote manque pour le terrain, un arbre est noté existant alors que c'est visiblement un arbre neuf, la notice parle de tuile brune et la PC6 montre une tuile rouge. Je n'ai rien trouvé d'autre.

C'est largement suffisant me dit mon avocat. Avec ça on peut menacer de retarder et monnayer notre retrait. C'est ça qui est beau.

Qu'est-ce que je fous là?

Qu'est-ce qu'il aurait fait Rudy ?

Il a la classe, je viens de le voir en conférence. Il a un problème avec l'impact de ses projets sur le sol Rudy ? Mais non, il ferait un courrier définitif comme pour l'abbaye de Montmajour.

Peut-être même qu'il écrirait un article bien senti dans le bulletin de la SFA, un article sur la politique et l'architecture.

Il dirait peut-être qu'on est arrivé au paradoxe ultime.

On est arrivé au point où l'application de bonnes intentions politiques a transformé l'exercice en cauchemar de papier.

On est arrivé au point où chaque décision d'architecture est vue à travers le prisme du DTU et du risque à ne pas l'appliquer strictement.

Tout ça pour le bien de tous.

L'enfer est pavé des meilleures intentions, le politique est chef de chantier, l'architecte pose les pavés.

Rudy, il aurait parlé de l'artisan, du maçon qu'il admire et il aurait raison.

Il aurait écrit un article magnifique sur la façon dont ses projets affectent les sous-sols.

Moi je peux pas, j'ai un formulaire à remplir.

F.F. MULLER

Architecte DPLG

Enseignant à l'ENSA de Strasbourg